

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Convocation du 1^{ER} AVRIL 2021

Présents: LAPEYRE Madeleine. BETEILLE Aline. GARBAYE François. ZAGO Patrick. VIGNE Nicole. DESPUJOLS Nathalie. ZAGO Christian Pierre. LEVEILLE Jean-Guy. LAOUE Lydie. FUSTAILLON Philippe. MESANA Marc.

Absents - Excusés: NEANT

Absents non excusés: NEANT

Procuration: NEANT

Secrétaire de séance: LAOUE Lydie

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 AVRIL 2021

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du 18 Février 2021 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2– VOTE DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES - Délibération n° D004/2021 -

En vertu de l'article 2 de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, les conseils municipaux votent chaque année les taux des taxes de la fiscalité directe locale.

Les taux des trois taxes locales appliqués en 2020 étaient les suivants :

- Taxe d'Habitation
- Taxe Foncier Bâti
- Taxe Foncier Non Bâti

Pour cette année, la réforme de la fiscalité locale et notamment la suppression en cours de la taxe d'habitation entraîne certaines modifications.

A partir de 2021, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, elles bénéficieront à la place du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait aux départements. L'écart entre la TH supprimée et la nouvelle part de TFPB perçue sera compensé par l'Etat. Un mécanisme visant à corriger ces différences est mis en place, il s'agit du coefficient

correcteur qui s'applique au nouveau produit de TFPB perçu afin que l'équilibre budgétaire soit assuré au moment du transfert.

La base communale de TFPB de référence doit intégrer les exonérations et abattements décidés au niveau départemental afin d'éviter pour le contribuable des fluctuations trop importantes. Des corrections sont donc effectuées sur les taux d'abattement et d'exonération communaux qui sont appliquées aux bases communales. La formule utilisée correspond à une moyenne des taux d'abattement ou d'exonération communaux ou départementaux pondérée par les taux d'imposition.

A noter que la commune peut mettre en œuvre une politique de taux à partir de 2021 et d'abattements et d'exonérations à partir de 2022.

Ainsi,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le code général des Impôts, notamment ses articles 1636 septies,

Vu le CGCT,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux des taxes locales en 2021, à savoir :

- **Taxe Foncier Bâti (Commune, 8,81 % + Département, 17,46 %) : 26,53 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 53,05 %**

Ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2021.

3 – VOTE DU BUDGET 2021 – Délibération n° D005/2021 –

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- <u>Dépenses réelles totales</u>	133.256,00
• 011 – Charges à caractères général	42.000,00
• 012 – Charges de personnel	33.700,00
• 65 – Autres charges gestion courante	51.750,00
• 66- Charges financières	5.000,00
• 67 – Charges exceptionnelles	806,00
- Dépenses ordre totales	23.236,00
• 023 – Virement à la section investissement	23.236,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	156.492,00
- <u>Recettes réelles totales</u>	82.286,00
• 70 – Produits des services	500,00

• 73 – Impôts et taxes	49.871,00
• 74 – Dotations et participations	25.915,00
• 75 – Autres produits gestion courante	6.000,00
• EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	74.206,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	156.492,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- <u>Dépenses réelles totales</u>	
• 16 – Remboursement d'emprunt	15.000,00
• 23 – Opérations d'équipement	122.408,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	137.908,00
- <u>Recettes réelles totales</u>	15.500,00
• 10 – Dotations, fonds divers, réserves	1.233,00
• 13 – Subventions d'investissement	8.000,00
- <u>Recettes ordre totales</u>	23.236,00
• 021 – Virement de la section de fonctionnement	23.236,00
• <u>EXCEDENT REPORT</u>	82.182,00
• <u>AFFECTATION AU 1068</u>	23.257,00
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	137.908,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre comme ci-dessus.

4 - FDAEC 2021 – Délibération n° D006/2021 –

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion départementale présidée par Monsieur Jean-Luc GLEYZE et Madame Isabelle DEXPERT, Conseillers Départementaux a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réaliser en 2021 les opérations suivantes :
 - Remplacement matériel informatique 2.673,66 € HT
 - Renouvellement site Internet de la Commune 1.400,00 € HT
 - Ravalement du mur du gîte 4.095,36 € HT
 - Achat de jardinières 4.290,87 € HT

Le montant prévisionnel total est de 12.459,89 € HT.

- De demander au Conseil Départemental une subvention de 8.000 € au titre du FDAEC 2021
- De financer le solde par autofinancement.

5 – CONTRAT ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR ZOLL – Délibération n° D007/2021 -

La Commune de MASSEILLES s'est dotée d'un défibrillateur ZOLL. A ce titre, Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de signer un contrat d'entretien pour la vérification

annuelle du matériel. Le montant annuel s'élève à 159 €.
Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De souscrire le contrat d'entretien pour un montant de 159 € annuel ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec BURG ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR

6 – QUESTIONS DIVERSES

- **CIAS :**
 - mise en place de différentes commissions (aide à domicile, RPA, prévention) ; Aline BETEILLE a intégré la commission PREVENTION
 - le budget 2021 a été voté
 - Michèle LABROUCHE, Martine LAGARDERE et Danièle BARRERE sont les représentantes du CIAS DU BAZADAIS

- **SYNDICAT AEP :**
 - Le budget a été voté

- **SICTOM :** bilan fin 2020
 - Baisse du poste carburant
 - Des sacs poubelle transparents vont être mis à disposition de la population à la place des sacs noirs
 - Mise à jour des fichiers administratifs pour les redevances ordures ménagères

- **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :** elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8 h à 18 h ; il faut réfléchir à la permanence du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.

